

2<sup>e</sup> volet « Musiques actuelles en Poitou-Charentes :  
quels leviers pour les accompagner ? »

## La culture en Poitou-Charentes

Conseil  
Economique



Social  
Poitou-Charentes

Janvier 2010

## **MUSIQUES ACTUELLES : QUELS LEVIERS POUR LES ACCOMPAGNER ?**

Autosaisine du CES Poitou-Charentes

Ce rapport a été adopté à l'unanimité, en séance plénière du lundi 1er février 2010 :

### **70 votants**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau,  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard, (CGT)  
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
M. Larquey, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (Parents d'élèves)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levrault (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, M. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

# S O M M A I R E

<b>Introduction</b> .....	page 4
<b>1- Un secteur aux contours mouvants, mais aux particularités identifiées</b> .....	page 6
1.1. Un secteur marqué par sa diversité .....	page 6
1.2. Le règne dominant de "l'auto" .....	page 6
1.3. De l'amateur au professionnel : toute une gamme de pratiques .....	page 6
1.4. La nécessité d'une appréhension globale de la pratique .....	page 7
1.5. L'importance du troisième cercle .....	page 7
1.6. Une grande volatilité dans le temps et dans l'espace .....	page 7
1.7. Le besoin de disposer d'un matériel spécifique et de locaux adaptés .....	page 7
1.8. Une législation contraignante et souvent méconnue .....	page 8
1.9. Une prise en compte tardive par les institutions, une aide publique concentrée sur la diffusion .....	page 8
<b>2- Les spécificités en région Poitou-Charentes</b> .....	page 9
<b>A- Des atouts indéniables</b> .....	page 9
1. Une programmation importante .....	page 9
2. Formation : le Schéma régional des formations artistiques et culturelles .....	page 11
3. De nombreuses actions de médiation, des initiatives multiples... ..	page 11
<b>B- Des manques certains</b> .....	page 11
1. Deux manques patents : le manque de lieux de répétition adaptés, et de lieux de petite jauge .....	page 11
2. La question de l'accompagnement des carrières .....	page 12
3. Un maillage territorial déséquilibré .....	page 12
4. Une offre d'enseignement modeste .....	page 13
<b>C- Les financements publics</b> .....	page 13
1. La Direction Régionale aux Affaires Culturelles .....	page 13
2. Le Conseil régional .....	page 14
3. Les Conseils généraux, les Villes et Communautés d'agglomération .....	page 14
4. Les financements croisés .....	page 14
5. Une dépendance forte aux financements publics .....	page 15

**3- Les leviers d'actions et les préconisations du CESR** ..... page 16

**A- Leviers d'actions vers les publics** ..... page 16

1. Conditionner le financement public à l'ancrage du projet sur le territoire ..... page 16
2. Renforcer la politique en direction des jeunes ..... page 17
3. Valoriser les initiatives de partage ..... page 17

**B- Leviers d'actions vers les praticiens** ..... page 18

1. Développer l'offre de lieux de répétition en réhabilitant des locaux existants ..... page 18
2. Valoriser ces lieux en mettant à disposition des musiciens un personnel formé ..... page 18
3. Mettre en place des lieux dédiés ..... page 18
4. Utiliser l'espace public ..... page 19

**C- Leviers d'actions vers les acteurs territoriaux** ..... page 20

1. Soutenir les structures du troisième cercle ..... page 20
2. Organiser des formations « musiques actuelles » pour les personnels des structures culturelles ..... page 20
3. Renforcer le rôle des médiateurs culturels de Pays ..... page 20
4. Conforter et renforcer le Pôle Régional Musiques Actuelles ..... page 20
5. Mutualiser les moyens et les compétences ..... page 21

**D- Leviers d'actions vers les élus locaux** ..... page 21

**E- Des pistes de financements** ..... page 21

**Conclusion** ..... page 22

**Lexique** ..... page 23

\* \* \*

En 2009, le Conseil économique et social Poitou-Charentes a souhaité se pencher sur le secteur de la culture. Après une introduction générale (présenté en juin 2009) qui permet une contextualisation, il a proposé d'ouvrir deux "focus" successifs sur deux disciplines moins structurées que les autres : les musiques actuelles, qui seront pour le Conseil régional Poitou-Charentes une nouvelle priorité culturelle en 2010, puis les Arts numériques, secteur émergent et encore méconnu.

L'objet de ce volet porte donc sur les musiques actuelles, secteur qui a fait l'objet récemment de plusieurs études démontrant son foisonnement et sa popularité [études de l'Agence régionale du spectacle vivant (ARSV) notamment et concertations territoriales menées par le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA)].

Ce rapport s'inscrit donc dans le mouvement de reconnaissance de la place des musiques actuelles en région. Il reconnaît à son tour le dynamisme du secteur, mais aussi et certainement une insuffisante prise en compte des pouvoirs publics, liée en partie à la nature même du secteur, très peu structuré puisque constitué en grande partie d'amateurs. Mouvants, les contours des musiques actuelles sont parfois difficiles à cerner. Mais leur popularité justifie d'y porter intérêt : le PRMA estime qu'il existe en Poitou-Charentes environ un groupe de musiques actuelles pour 2 000 habitants.

La culture est une compétence largement partagée entre les différents niveaux de collectivités, qui en sont les premiers financeurs. Pour les musiques actuelles, si l'Etat y contribue de manière pérenne, son soutien reste concentré sur des pans structurés du secteur, tels que les structures de diffusion conventionnées et les événements d'envergure. Les collectivités, en apportant leur soutien aux plus petites formations, et notamment au secteur associatif, participent activement au dynamisme et à l'expansion des musiques actuelles.

C'est cette prise en charge par le politique qui a intéressé tout particulièrement le CESR, qui se concentre dans ce rapport sur la dimension locale et non marchande des musiques actuelles, et sur son rôle de lien social. L'accompagnement des musiques actuelles représente à ce titre un véritable enjeu de société.

Ainsi, ce rapport s'ouvre sur l'exercice de définition du secteur des musiques actuelles, afin d'en saisir les contours et les enjeux, puis propose une présentation du secteur en Poitou-Charentes : ses atouts, ses besoins, ses soutiens. A l'issue de cet état des lieux rapide, le CESR expose sa grille d'analyse du secteur et des pistes d'accompagnement, en s'appuyant sur la notion de médiation qui lui paraît déterminante.

**Le 10 mars 2009**, le bureau du Conseil Economique et Social Poitou-Charentes a validé la réalisation d'une autosaisine sur la **culture en Poitou-Charentes**. L'étude se présente en 3 volets : une introduction générale pour contextualiser le sujet (réalisée en juin 2009), un rapport sur les Musiques actuelles en Poitou-Charentes et un rapport sur les Arts numériques.

15 conseillers, membres de la commission « Territoires et cohésion sociale » ou experts du secteur, composent le groupe de travail qui suivra le dossier jusqu'à fin 2010 :

- Animateur : **Jean-Michel Saizeau**
- Membres du comité de pilotage : **Philippe Bodet, Jean-Pierre Sibert, Michel Grémillon**
- Membres du groupe de travail : **Jean-Jacques Baud, René Bonnet, Gérard Filoche, Julien Garofalo, Michel Hortolan, Dominique Hummel, Michel Larquey, Daniel Marteau, Annie Poupard, Anne-Sophie Quenette, Guillaume de Russé.**

Les services du Conseil Economique et Social Poitou-Charentes :

- Claire Houpline, Chargée de mission (et Héloïse Dallez jusqu'en octobre 2009)
- Nelly Béga, Assistante.

Afin d'alimenter ses réflexions, le groupe de travail a réalisé une vingtaine d'auditions :

Benoit Beillet,	Directeur de l'Association Effervescence - Poitiers
Yorrick Benoist,	Gérant de Run Production - Lavausseau
Philippe Berthelot,	Directeur de Fédurok - Nantes
Pierre Blanc,	Conseiller en charge de la musique et de la danse à la DRAC
André Curmi,	Responsable de l'Observatoire régional du spectacle vivant
Guillaume Chiron,	Médiateur culturel au Confort moderne - Poitiers
Simon Codet-Boissé,	Président du Pôle régional des musiques actuelles
Pascal Duforestel,	Directeur de l'Agence Le Loup Blanc - Niort
Thierry Duval,	Directeur du CRY pour la musique - Mantes la Jolie
Delphine Lagache,	Chargée des productions artistiques, Festival des Francofolies - La Rochelle
Anne Loussouarn,	Coordinatrice du Pôle régional des musiques actuelles
Jean-Louis Ménanteau,	Directeur de la NEF - Angoulême
Christian Mousset,	Directeur artistique de l'Association Musiques métisses - Angoulême
Maud Régnier,	Chargée d'études à l'Observatoire de l'ARSV
Didier Simonet,	Directeur "Vivre ensemble" du Conseil régional Poitou-Charentes
Jean-Pierre Trémel,	Directeur de la FRMJC Poitou-Charentes
Daniel Valérie,	Directeur de la MJC Claude Nougaro - Montmorillon
Rémy Vildari,	Gérant du Pince Oreille, café-concerts - Poitiers

Le Conseil Economique et Social Poitou-Charentes tient à remercier les différents acteurs qui ont apporté leurs témoignages. Leur contribution précieuse a permis d'alimenter la réflexion et d'enrichir ce rapport.

# 1- Un secteur aux contours mouvants mais aux particularités identifiées

## 1.1. Un secteur marqué par sa diversité

- **De styles** : le terme de « musiques actuelles » est reconnu par le Ministère de la Culture et de la Communication dans les années 1990. Cette expression regroupe un domaine musical relativement large, incluant le jazz, la chanson, les musiques traditionnelles, les musiques du monde et les musiques amplifiées (rock, rap, punk, musiques électroniques...). Si ces styles s'influencent, se croisent et fusionnent, le terme « musiques actuelles » recouvre néanmoins des courants musicaux très divers.
- **De praticiens** : toutes les générations et tous les milieux sont concernés, avec deux tendances : un rajeunissement avec des adolescents de 14-15 ans qui jouent du rock métal ou du rap, et le réinvestissement des studios de répétition par des cinquantenaires de profil plutôt aisé. Mais tous les praticiens ont en commun le rapport au **collectif** : les musiques actuelles se pratiquent en groupe.
- **De modèles économiques** : de la multinationale à la structure artisanale caractérisée par l'auto-production, de la scène nationale à l'association locale, le secteur des musiques actuelles recouvre toute une palette de réalités économiques.

**Mais un secteur cloisonné** : les musiques actuelles concernent donc des univers très différents, qui se croisent peu entre eux. Les praticiens ne cherchent que rarement la rencontre, et les publics y sont peu incités ; la diversité de styles musicaux implique que le secteur recouvre des réseaux différents et des provenances sociologiques diverses. De même, les structures culturelles dialoguent peu entre elles : chacune d'elle travaille sur son propre créneau.

## 1.2. Le règne dominant de « l'auto »

Le secteur est très fortement marqué par l'**autodidactie** : les groupes se forment sans avoir la plupart du temps reçu une formation technique particulière. L'apprentissage se fait en jouant (**autoformation**). Les groupes se font et se défont au gré des parcours personnels et collectifs, mais ils affirment pour chacune de leurs formations une identité forte (**autoproclamation**). Ils utilisent les outils numériques et le « système D » pour s'enregistrer et proposer ensuite les fruits de leur travail ; ils jouent sur scène en fonction des opportunités qui se présentent (**autoproduction, autodiffusion**).

La question de la formation vient souvent après un premier temps de production. Mais **l'offre de formation est relativement pauvre** dans le secteur des musiques actuelles. Certains conservatoires proposent des cours, mais ils s'agit de pratiques très codifiées, offrant peu de souplesse, et étant donc assez peu adaptées au secteur.

## 1.3. De l'amateur au professionnel : toute une gamme de pratiques

Les praticiens n'ont pas tous l'ambition de devenir professionnels, loin s'en faut. La professionnalisation peut être atteinte, mais ce n'est souvent pas la finalité première. Elle est plutôt à envisager comme un processus, qui n'est que rarement linéaire.

La pratique amateur recouvre une gamme très large de réalités, du groupe qui se retrouve uniquement « entre soi » dans des temps de loisir, à celui qui veut partager son projet artistique et se produire sur scène. Et cette pratique amateur ne peut pas être considérée par opposition à la pratique professionnelle, car elle a également de grandes exigences, artistiques et techniques, et souhaite dans ce but accéder à un matériel adapté et de qualité.

La catégorisation est donc particulièrement difficile dans ce secteur, il n'existe pas de frontière étanche entre amateurs et professionnels, ni entre publics et praticiens, contrairement à ce que l'on peut observer pour la musique classique.

#### **1.4. La nécessité d'une appréhension globale de la pratique**

En effet, compte tenu de ce qui précède, on comprend que le secteur des musiques actuelles ne peut que s'appréhender dans son ensemble, les différents éléments qui le composent ne pouvant être séparés les uns des autres. Les praticiens sont aussi des publics, la frontière n'est pas étanche entre amateurs et professionnels, les temps d'apprentissage, de formation, de création, de production, de diffusion se confondent... De plus, la formation devient parfois une activité professionnelle par défaut, pour des musiciens qui ne peuvent vivre de leur seule pratique artistique.

La prise en compte de ce secteur par les politiques publiques doit donc s'élaborer à l'aune de cette particularité.

#### **1.5. L'importance du troisième cercle**

On distingue généralement trois cercles s'agissant des structures culturelles :

- le 1<sup>er</sup> cercle regroupe les structures labellisées au niveau national (doté de moyens conséquents),
- le 2<sup>ème</sup> cercle comprend les structures labellisées au niveau régional,
- et le 3<sup>ème</sup> cercle est composé des structures qui ne bénéficient d'aucun label ou conventionnement.

Ce 3<sup>ème</sup> cercle regroupe des associations, Maisons des jeunes et de la culture (MJC), centres sociaux... Il est au coeur du développement culturel, et participe ainsi à la « démocratisation de la culture » (charte du Ministère de la Culture, 1959) et permet de donner un cadre et un statut juridique à des groupes en professionnalisation.

Il est particulièrement dynamique dans le secteur des musiques actuelles, il contribue activement à son développement et à son accompagnement, il permet d'atteindre un public que les 2 premiers cercles ne touchent pas forcément.

Mais ce 3<sup>ème</sup> cercle est également le moins doté, d'où une forte subordination aux financements publics qui le place dans une grande dépendance, voire dans la précarité.

#### **1.6. Une grande volatilité dans le temps et dans l'espace**

Le secteur des musiques actuelles est très peu structuré. Les groupes se font et se défont, les publics sont parfois infidèles.

Certaines structures financièrement fragiles disparaissent, les financements étant rarement pensés de façon pérenne.

Ce secteur est changeant car il est vivant ! Mais il a également besoin d'être inscrit dans un territoire, d'être identifié par le public et les praticiens, d'être reconnu par la collectivité. C'est la condition de son rayonnement et de son impact sur le territoire et ses citoyens.

#### **1.7. Le besoin de disposer d'un matériel spécifique et de locaux adaptés**

Les musiques actuelles sont confrontées au problème de leur coût : coût des répétitions (instruments, sonorisation, locaux...), de la diffusion (accès à la scène, nécessité de faire appel à un personnel technique...), de la production.

Ainsi sont attendus d'un studio de répétition adaptés les services suivants : une isolation phonique (pour le voisinage), une acoustique de qualité (pour réduire les risques auditifs et augmenter la qualité de l'écoute), une superficie adaptée (pour installer l'ensemble des instruments et les différents éléments de la chaîne d'amplification), des équipements et du matériel à disposition, des espaces de stockage, un personnel d'accueil, voire des espaces de rencontres.

## **1.8. Une législation contraignante et souvent méconnue**

La réglementation est de plus en plus contraignante pour les structures qui souhaitent diffuser des représentations de musiques actuelles, et particulièrement les « cafés-concerts » :

- la licence d'entrepreneur de spectacle : elle est obligatoire pour toute structure associative ou commerciale, qu'elle soit privée ou publique, qui organise plus de six spectacles par an. Une fois obtenue, elle peut entraîner pour l'établissement une mise aux normes très coûteuse (accueil et sécurité du public) ;
- l'emploi artistique : l'Urssaf veille au travail au noir déguisé (question de la diffusion de groupes amateurs dans des lieux lucratifs) ;
- la gestion sonore : le « décret-bruit » de 1997 impose des limites très strictes, voire inapplicables pour certains lieux.

Cette législation a pu pousser de nombreux lieux à la fermeture. Sa méconnaissance a entraîné pour d'autres le paiement d'amendes (pour emploi dissimulé). Ce sont les lieux les plus petits qui ont été touchés, or ils sont aussi les plus accessibles aux groupes amateurs, qui rencontrent dès lors de grandes difficultés pour trouver un espace de diffusion.

## **1.9. Une prise en compte tardive par les institutions et une aide publique concentrée sur la diffusion**

Du fait de son caractère diffus et de sa très faible structuration, le secteur des musiques actuelles est peu connu, et donc peu pris en charge par les politiques publiques. Du moins, la prise en charge se concentre fortement sur la partie structurée du secteur. L'aide publique (Etat, par le biais de la DRAC, et collectivités locales) se concentre essentiellement sur les grosses structures de diffusion, les Scènes de musiques actuelles (SMAC, créées en 1998) et les festivals d'envergure.

Les professionnels bénéficient d'accompagnements intéressants comme le statut de l'intermittence. Ils ont par ailleurs accès aux réseaux de diffusion et de production.

La pratique amateur, par définition mal identifiée et sans statut, est encore peu prise en compte par les politiques publiques, alors qu'elle est en demande : c'est à ce niveau de l'accompagnement des pratiques amateurs que les manques sont les plus patents.

## 2- Les spécificités en région Poitou-Charentes

### A- Des atouts indéniables

#### 1. Une programmation importante

La région Poitou-Charentes propose une offre large et variée de manifestations musicales actuelles, à travers les SMAC et les nombreux festivals qui parcourent son territoire.

**Les festivals** : la carte présentée page suivante illustre le foisonnement de l'offre de festivals dans la région. Si l'on constate une certaine homogénéité dans la répartition sur le territoire, on remarque cependant que les deux-tiers des plus importants festivals de musiques actuelles, selon la classification du Conseil régional, sont situés en Charente.

Le Conseil régional a classé les « festivals d'intérêt régional » en trois catégories.

Ainsi, les 13 festivals de musiques actuelles sont répartis comme suit :

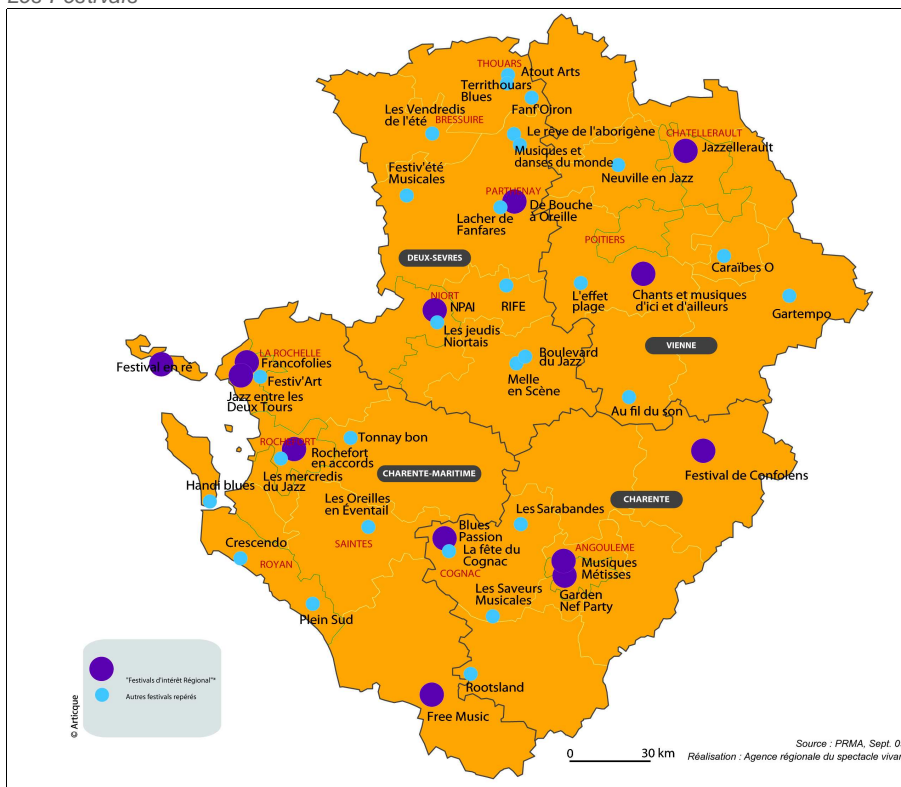
1. *Festivals dont le rayonnement est national ou international* :
  - Charente : Blues Passion, Musiques Métisses, festival de Confolens
  - Charente-Maritime : les Francofolies
2. *Festivals dont l'assise régionale permet de fédérer des initiatives et des acteurs autour d'une esthétique particulière* :
  - Charente : Garden Nef Party
  - Vienne : Jazzélerault
  - Charente-Maritime : Jazz entre les deux tours, Free Music
  - Deux-Sèvres : de Bouche à Oreille, NPAI (Nouvelles pistes artistiques inclassables)
3. *Festivals qui jouent un rôle structurant dans leur territoire* :
  - Charente-Maritime : Rochefort en Accord, Festival en Ré
  - Vienne : festival international de Vivonne

Le Conseil régional distingue également les festivals qui méritent un soutien au titre des Contrats régionaux de développement durable (CRDD).

En 2008, tous ces festivals ont rassemblé près de 250 000 spectateurs.

Si l'on considère les 5 plus importants, les Francofolies arrivent en tête au palmarès des affluences avec 65 000 spectateurs. Viennent ensuite le festival de Confolens (30 000 entrées), Blues Passion (20 000), la Garden Nef Party (19 000) et Musiques Métisses (10 000).

## Les Festivals



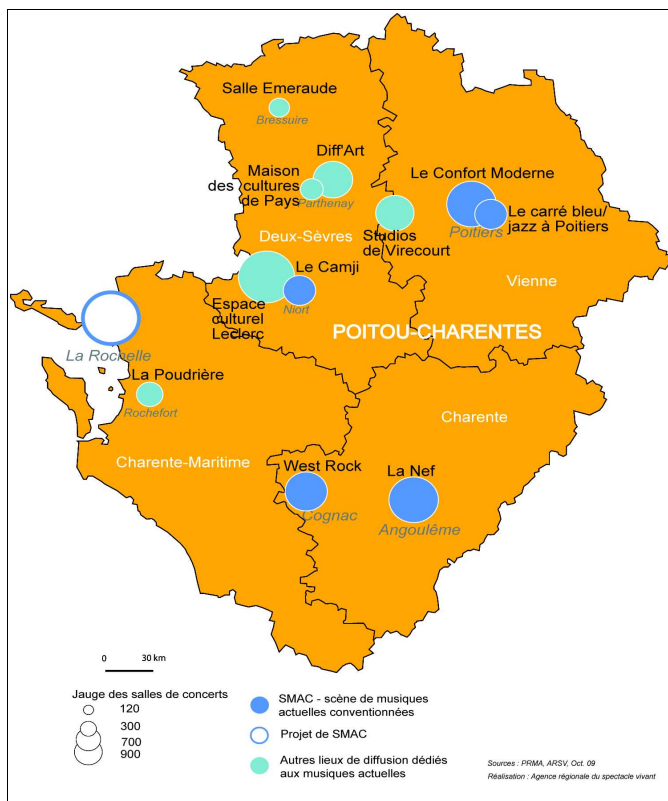
**Le réseau des 5 SMAC (Scènes de musiques actuelles) :** ce label d'équipements musicaux dédiés aux musiques actuelles a été créé en 1995 par le Ministère de la Culture.

La région Poitou-Charentes en compte cinq : le CAMJI à Niort, le Confort Moderne à Poitiers, Jazz à Poitiers, La Nef à Angoulême, West Rock à Cognac.

Ces SMAC sont structurées sous la forme associative. La Charente-Maritime se dotera d'une SMAC à la Rochelle en 2010.

Les SMAC ne sont pas seulement des scènes de diffusion, mais développent également des activités connexes : accompagnement des pratiques amateurs, répétition, soutien à la création, information et action culturelle.

**Autres salles du territoire :** on recense dans la région onze salles spécialisées dans la diffusion des musiques actuelles. Huit ont un statut associatif, deux sont gérées par des SARL (l'Espace Culturel Leclerc à Niort et les Studios de Virecourt), une est gérée directement par une municipalité (la Poudrière, Rochefort).



Les salles de diffusion

## **2. Formation : le Schéma régional des formations artistiques et culturelles**

Dans le cadre du Schéma régional des formations artistiques et culturelles (SRFAC), le Conseil régional a mis en place à la rentrée 2007 le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) de musique, danse et art dramatique destiné à approfondir les aptitudes des élèves en vue d'une orientation professionnelle. Ce cycle est assuré par les conservatoires classés par l'Etat et sanctionné par un diplôme national : le Diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP), qui ouvre à ses titulaires la possibilité de suivre une formation professionnelle supérieure. Seules deux Régions ont à ce jour mis en place cette formation : Poitou-Charentes et Nord-Pas-de-Calais.

Selon le PRMA, 16 % des élèves sur les cinq établissements concernés suivent un CEPI « musiques actuelles et jazz ».

## **3. De nombreuses actions de médiation, des initiatives multiples**

Les actions de médiation cherchent à rapprocher les artistes et leurs oeuvres du public, et accompagnent le développement des pratiques.

Les SMAC développent des actions de médiation sur leur territoire (inscrites dans leur charte). Ainsi par exemple, le Confort Moderne a mis en place de nombreuses actions en direction des jeunes (comme la campagne Agison, qui sensibilise les lycéens aux risques auditifs).

La Nef met à disposition pour une somme modique des locaux de répétition adaptés, auxquels sont associés des studios d'enregistrement. Des techniciens apportent leur appui aux praticiens. La Nef dispose également d'un centre de ressources et d'un disquaire indépendant.

Concernant la médiation, le Conseil régional s'est doté de deux catégories d'acteurs : les médiateurs culturels des lycées et les animateurs culturels de pays. Si ces médiateurs ne sont pas spécialisés, ils sont néanmoins amenés à intervenir dans le secteur des musiques actuelles, particulièrement dans les lycées.

Les centres sociaux et les MJC qui maillent la région ont vocation eux aussi à accompagner des artistes et des publics de leur territoire.

Par ailleurs, des structures importantes comme l'Agence régionale du spectacle vivant (ARSV) et le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA) ont été créées en Poitou-Charentes. Leurs missions portent sur l'observation et la structuration du secteur.

La mise en place récente de la Conférence régionale du spectacle vivant, aux côtés du COREPS, favorise la concertation entre les acteurs du secteur.

## **B- Des manques certains**

### **1. Deux manques patents : le manque de lieux de répétition adaptés et de lieux de petite jauge**

L'offre de locaux de répétition ne semble pas suffisante pour développer la pratique amateur.

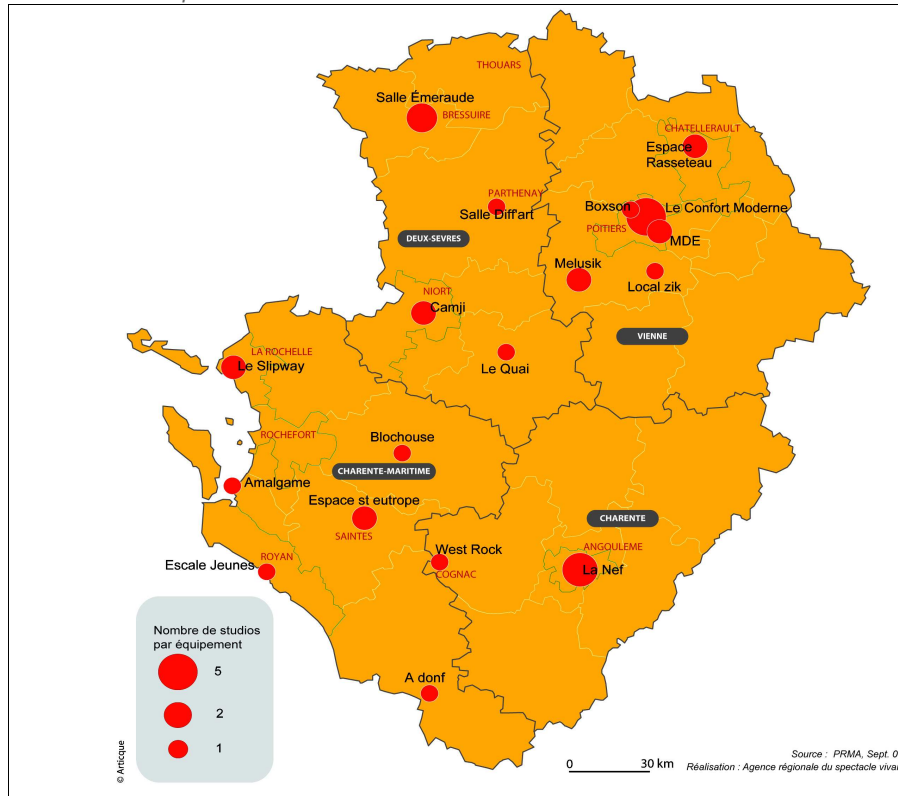
En Poitou-Charentes, 16 lieux de répétition publics ont été identifiés : compte tenu du nombre de praticiens, ces équipements sont largement saturés.

De plus, la répartition sur le territoire est très inégale : les chefs-lieux concentrent la quasi totalité des locaux. Par exemple, à Poitiers, le Confort Moderne met à disposition six locaux de répétition. 5 sont très inadaptés (inadéquation aux normes acoustiques, pas de prêt de matériel), seul le sixième local, équipé par la Ville de Poitiers, répond aux normes. Le Collectif 23 propose également un local pour les répétitions des groupes amateurs, ainsi que la Maison des Étudiants (mais cette dernière est fermée en période de vacances scolaires).

Le manque de lieux de petite jauge (moins de 100 personnes) nuit également au développement de la pratique amateur. En effet, l'accès à la première scène est déterminant dans l'apprentissage des musiques actuelles, c'est un temps de formation à part entière.

Mais les questions financières et réglementaires freinent souvent les initiatives. Ainsi par exemple, les groupes venant répéter au Confort Moderne pouvaient se produire régulièrement dans le bar de la structure, mais le « décret-bruit » de 1997 a mis fin à cette offre.

Les locaux de répétition



## 2. La question de l'accompagnement des carrières

Les auditions du groupe de travail montrent qu'il est difficile pour les groupes amateurs ou en voie de professionnalisation (les professionnels ont leurs propres réseaux) de dépasser le stade de l'auto-production, faute de structures d'accompagnement.

La région manque de tourneurs/managers pour ces artistes, et cela nuit à l'émergence d'une production régionale.

## 3. Un maillage territorial déséquilibré

Les cartes précédentes montrent que les chefs-lieux concentrent les équipements : locaux de répétition et salles de diffusion. On constate de fortes disparités entre les départements : ainsi, les Deux-Sèvres sont mieux dotés que la Charente-Maritime, alors que ce département est moins peuplé. Les territoires ruraux sont de façon générale très peu investis, à l'exception notable des festivals.

#### 4. Une offre modeste d'enseignement institutionnel

Le Conservatoire de Poitiers est le seul à posséder un département « musiques actuelles » à part entière. Cependant, des écoles de musique dispensent des cours de musiques actuelles.

Selon l'étude réalisée par la CREFA (Conférence régionale des enseignements et formations artistiques) entre février et septembre 2009, 116 établissements sur 178, soit 65 % des établissements repérés, proposent des cours de musiques actuelles.

Les élèves fréquentant ces cours représentent 11 % du nombre total. Les enseignants musiques actuelles sont moins qualifiés que leurs homologues des autres disciplines.

Si les musiques actuelles commencent à être reconnues par certaines structures d'enseignement artistique, il n'existe encore que très peu de partenariats entre les acteurs de musiques actuelles et les conservatoires, et il s'agit uniquement de contacts individuels, et non de contractualisation entre structures.

### C- Les financements publics

Précision : le soutien aux musiques actuelles est généralement ventilé entre différentes politiques. Le poste « culture » n'est bien souvent pas le seul concerné : les politiques Jeunesse, Éducation... sont également sollicitées. Il est donc parfois difficile d'identifier précisément les crédits affectés au secteur.

#### 1. La Direction Régionale aux Affaires Culturelles

Les financements de l'Etat aux musiques actuelles ne sont pas fléchés en tant que tels. Ils sont intégrés dans l'enveloppe globale affectée au **spectacle vivant**, qui représentait en 2009 un peu plus de 12 millions d'euros.

Il n'est donc pas toujours aisé de distinguer la part consacrée spécifiquement aux musiques actuelles.

Il apparaît cependant de façon très nette que **l'aide de la DRAC se concentre sur la diffusion**, à travers le soutien aux **SMAC**. En 2009, elle a consacré un peu moins de 400 000 euros aux SMAC de la région : le Confort Moderne (le soutien à cette structure concerne également les activités d'art contemporain), Jazz à Poitiers, La Nef, West Rock, le CAMJI.

La DRAC finance également le centre de musiques et danses traditionnelles de Métive à hauteur de 220 000 euros. Le soutien aux SMAC équivaut à 36 % des crédits dédiés aux musiques actuelles.

Une enveloppe importante est consacrée aux **festivals** : près de 570 000 euros pour Musiques Métisses et les Francofolies (l'aide apportée aux Francos englobe les actions de formation que proposent « les Chantiers des Francos » et les actions d'éducation artistique que dispensent « les Enfants de la Zique »).

La DRAC soutient également le PRMA à hauteur de 56 500 euros.

Par ailleurs, une part de l'aide accordée aux structures de formation (le Conservatoire de Poitiers, le Centre d'Etudes Supérieures Musique et Danse-CESMD, le Centre de Formation des Musiciens Intervenants-CFMI) peut concerner le champ des musiques actuelles.

L'aide de l'Etat en région se concentre donc sur les structures importantes.

Si les SMAC ont un volet médiation/formation inscrit dans leur charte, il semble que ces principes sont en fait peu pris en compte par la DRAC. La structuration même du secteur l'éloigne des financements de l'Etat, qui se concentre uniquement sur les structures juridiquement constituées, ce qui représente une très faible proportion des acteurs des musiques actuelles.

L'Etat contribue au développement du spectacle vivant en région à hauteur de 27 %<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sources : Observatoire régional du spectacle vivant, tableaux de bord 2003-2007

## 2. Le Conseil régional

La politique régionale de soutien aux musiques actuelles est essentiellement **concentrée sur les structures de diffusion : salles et festivals**.

Les cinq **SMAC** ont perçu 180 000 euros au titre de l'année 2008, soit 10 % de l'ensemble du budget musiques actuelles. Bien que relativement importante, cette aide n'est pas sécurisée dans le temps, car elle n'est pas basée sur un conventionnement pluriannuel. Ainsi, Jazz à Poitiers et West Rock sont confrontés à des difficultés de consolidation d'emplois à court terme.

Les **festivals d'intérêt régional** sont classés en trois catégories (cf p.9). Ils ont reçu 900 000 euros en 2008.

Le soutien du Conseil régional est proportionnel au budget des festivals, ce qui explique que les Francfolies reçoivent la plus grosse enveloppe (409 000 euros).

Les festivals de musiques actuelles représentent 57 % du budget musiques actuelles du Conseil régional. Cependant, les événements récents concernant le festival Garden Nef Party d'Angoulême illustrent un contexte fragile.

Les difficultés que rencontre le festival Blues Passion de Cognac rendent compte d'une autre réalité : l'adéquation à la réglementation n'est pas toujours évidente, et la marge d'appréciation est parfois délicate. Une discussion est en effet en cours entre l'inspection du travail et les responsables de Blues Passion sur le statut des 200 bénévoles qui chaque année concourent à l'organisation du festival. L'issue de ces discussions et les conclusions qui y seront apportées appelleront le cas échéant une réflexion et un débat à approfondir sur la question globale du fait associatif et des statuts des bénévoles (l'amalgame entre le bénévolat et le travail dissimulé devra en tout état de cause trouver une solution).

Le Conseil régional contribue au développement du spectacle vivant en région à hauteur de 16 %<sup>2</sup>.

## 3. Les Conseils généraux, les Villes et Communautés d'agglomération

Les Conseils généraux contribuent au développement du spectacle vivant en région à hauteur de 5 %<sup>3</sup>.

Selon l'Observatoire régional du spectacle vivant, les communes et leurs groupements sont le premier contributeur du spectacle vivant : ils apportent 51 %<sup>4</sup> des financements.

Ils soutiennent en particulier les structures du 3<sup>ème</sup> cercle implantées sur leur territoire. A titre d'exemple, l'aide consacrée par le ville de Niort aux 23 structures niortaises développant des projets de musiques actuelles représente 37 % de l'enveloppe allouée au spectacle vivant<sup>5</sup>.

Les Villes contribuent également au développement des projets à travers des contributions en nature souvent importantes, et donc déterminantes : mise à disposition de personnel, prêt de matériel, de locaux, travaux de rénovation et d'entretien, etc.

## 4. Les financements croisés

La culture est une compétence partagée, tous les niveaux de collectivités contribuent à son développement, et souvent de manière conjointe.

Les financements croisés représentent une garantie pour les porteurs de projets, qui sont ainsi protégés du risque de l'arbitraire, et ne voient pas leur survie suspendue à la volonté ou à la santé d'un seul contributeur.

2 Sources : Observatoire régional du spectacle vivant, tableaux de bord 2003-2007

3 Source : Observatoire régional du spectacle vivant

4 Sources : Observatoire régional du spectacle vivant, tableaux de bord 2003-2007

5 Source : Observatoire régional du spectacle vivant

## **5. Une dépendance forte aux financements publics**

Il est très difficile de mobiliser des financements privés pour ce secteur. Dès lors, le recours aux subventions et à l'autofinancement représente la quasi-intégralité des financements. Seuls les événements d'envergure et les structures reconnues peuvent compter sur des sponsors privés.

Le secteur des musiques actuelles est donc très fortement dépendant du soutien public. Ainsi par exemple, le Conseil général de Charente-Maritime prévoit pour son budget 2010 une baisse de 20 % des subventions allouées à la culture. Si le département n'est généralement pas l'unique contributeur, le changement sera néanmoins notable pour les structures les plus modestes.

### 3- Les leviers d'actions et les préconisations du CESR

Suite aux auditions et analyses menées par le groupe de travail du CESR, la notion de **médiation** a été retenue comme fil conducteur pour l'analyse du secteur des musiques actuelles.

En effet, le rapport s'est attaché à montrer la diversité de ce secteur et les différentes réalités qu'il recouvre. L'intérêt des citoyens pour les pratiques et les spectacles rend sa prise en compte par les politiques publiques indispensable.

Le groupe de travail a choisi de se concentrer sur le secteur non conventionné, non investi par la logique marchande, qui n'exclut toutefois pas la présence de salariés. Il s'est intéressé au secteur des musiques actuelles dans son implantation locale et dans son investissement par les citoyens.

Pour le CESR, la culture est au centre des projets de territoire. Il ne s'agit pas de l'imposer, de chercher à la structurer à tout prix, mais plutôt de jouer le rôle de facilitateur dans un paysage déjà foisonnant. La partie descriptive du rapport a montré à la fois la richesse et le dynamisme des musiques actuelles en région, mais a pointé également ses manques et ses faiblesses.

C'est le tissu local qui est ici considéré, la priorité doit être donnée à la valorisation de l'existant, à travers la notion centrale **d'accompagnement**. Et cela non pas par souci d'économie, même si c'est un aspect non négligeable dans le contexte de crise actuel, mais parce que les auditions réalisées ont montré que chercher à « normer » le secteur n'est pas souhaitable, voire serait contre-productif.

Si l'idée de médiation signifie mise en relation, le CESR veut aller plus loin et **envisager la notion comme une démarche fédératrice et productrice de lien social**.

Le secteur des musiques actuelles est dès lors abordé dans son ensemble, sans séparation franche entre publics et praticiens, qui souvent se confondent, comme entre les temps et lieux de répétition, de création et de diffusion, qui sont étroitement liés. Néanmoins, des leviers d'actions ont été identifiés qui font apparaître diverses propositions pour valoriser le secteur.

#### A- Leviers d'actions vers les publics

**Le public doit être au centre des politiques culturelles** : la médiation culturelle vise à rapprocher le public des artistes et de leurs oeuvres, dans une co-construction de l'offre, dans un objectif de démocratisation. C'est la fonction sociale de la culture qui est ici au centre, et le CESR propose de :

##### 1. Conditionner le financement public à l'ancrage du projet sur le territoire

L'ancrage territorial permet l'identification et l'appropriation du public. C'est un moyen de réduire l'auto-exclusion d'une partie du public, qui ne se sent pas assez « légitime », voire peu incité, pour accéder à l'offre culturelle qui lui est proposée. En effet, les manifestations qui s'installent de façon pérenne sur un territoire développent de véritables liens avec lui et permettent une ouverture beaucoup plus large. C'est ce que proposent par exemple les Francofolies : au-delà du festival annuel sont mis en place des projets structurants, les Chantiers des Francos et les Enfants de la Zique.

De même, le festival Musiques Métisses ou le festival de Niort (NPAI : Nouvelles pistes artistiques inclassables) ne se contentent pas de disposer d'un territoire à un moment donné, mais cherchent à s'y inscrire de manière durable, en y associant les citoyens.

**Le CESR soutient ces initiatives et propose que le financement public des festivals musiques actuelles soit conditionné par la mise en place d'actions de médiation avec le territoire** (avec inscription au cahier des charges).

### *Bonnes pratiques...*

**Les scènes culturelles de proximité**, une initiative de construction d'un lien fort public/lieux de diffusion :

Cette idée a été imaginée par la **FRMJC** Pays de la Loire. Ces scènes sont décrites comme « des lieux d'ouverture permanente aux populations, aux groupes sociaux, aux collectifs comme aux individus, aux acteurs culturels amateurs et professionnels ». Tous sont « acteurs » de la structure, puisqu'il ne s'agit pas de « faire pour », mais de « faire avec ». Ces scènes maillent leur territoire de façon solidaire, en mutualisant leurs moyens. Cette idée en est à son premier stade de développement : la FRMJC Pays de la Loire a entamé un travail de réflexion sur son territoire, dans l'objectif d'élaborer une charte. Cette initiative rejoint les réflexions du CESR et la FRMJC Poitou-Charentes pourrait se rapprocher de cette initiative.

## 2. Renforcer la politique en direction des jeunes

### **Le Conseil régional a mis en place un réseau d'animateurs culturels de lycée.**

Ce réseau effectue un travail important auprès des lycéens. L'animation culturelle est ici entendue au sens très large.

Le Conseil régional, employeur de ces animateurs, pourrait encourager une action de **sensibilisation**, voire mettre en place une **spécialisation « musiques actuelles »**, et développer des coopérations avec les acteurs du territoire. Les lycéens sont en effet une catégorie particulièrement concernée par le secteur. L'enjeu est d'autant plus important que la musique est souvent pour les jeunes la première forme d'appropriation de la culture.

## 3. Valoriser les initiatives de partage

**Elles permettent de rapprocher le public des artistes et de leurs oeuvres, et ne considèrent pas le public comme simple consommateur.**

**Les Résidences**, conçues comme un temps de création pour les artistes, sont très intéressantes à ce titre. Les artistes sont accueillis dans une structure sur un temps plus ou moins long, et profitent de ce temps pour partager leurs projets avec les citoyens du territoire : séances d'explication des oeuvres, accès du public aux temps de répétition... Les artistes peuvent également aller dans les écoles du territoire présenter leur projet artistique et répondre aux questions des élèves, en allant jusqu'à la dispense de cours : c'est le principe des « **master class** ».

### *Bonnes pratiques...*

**Appel à propositions « Résidence de créateurs » Musiques actuelles du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais :**

L'objectif est décrit comme suit : « offrir aux artistes de la région la possibilité de créer et de produire des oeuvres, de les confronter aux regards du public et de contribuer ainsi à leur développement en les accompagnant dans leur recherche artistique et dans leur conquête d'un public ». Il s'agit de « favoriser les moments de rencontres et d'échanges des artistes avec leurs publics dans la région et ainsi répondre à l'objectif de démocratisation culturelle », et de « développer la complémentarité des structures régionales de musiques actuelles afin d'optimiser les capacités d'accueil des lieux par l'apport de savoir-faire et de moyens sur les plans techniques et humains ». Les montants attribués s'échelonnent entre 6 000 et 15 000 euros.

## B- Leviers d'actions vers les praticiens

Les parties 1 et 2 du rapport ont montré à la fois la grande diversité de ces praticiens, mais également des besoins communs pour mener à bien leurs projets musicaux. A cet égard, le groupe de travail propose de :

### 1. Développer l'offre de lieux de répétition en réhabilitant notamment des locaux existants

Les SMAC en mettent déjà à disposition, cela est inscrit dans leur cahier des charges. Mais cette activité n'est pas rentable et c'est le financement public qui peut permettre d'assurer sa concrétisation. Il est d'autant plus important de prendre en charge ce besoin que des questions de santé publique sont en jeu : **seuls des locaux de répétition adaptés permettent d'éviter les risques auditifs.**

Mais cela va bien plus loin : le matériel nécessaire à la pratique des musiques actuelles, et particulièrement les musiques amplifiées, plébiscitées par les jeunes, est coûteux. **La présence de lieux de répétition adaptés et équipés** permettrait l'accès à des catégories de population qui en sont exclus (essentiellement les jeunes et les précaires).

### 2. Valoriser ces lieux en mettant à disposition des musiciens un personnel formé

Cela pourrait répondre **aux questions techniques et artistiques**, car **le temps de répétition ne peut être séparé du temps de formation** : le regard et l'aide du technicien sont essentiels pour la progression des groupes et de leurs projets. Son aide permet également d'augmenter la durée de vie du matériel mis à disposition.

L'enjeu concerne donc la création elle-même : les études montrent que la progression artistique est évidente quand les lieux de répétition sont adaptés. Au-delà des SMAC, les centres sociaux, les MJC, les structures du troisième cercle en général doivent être soutenus dans cette voie. La contractualisation, la mutualisation des équipements et des compétences (un « **pool** » de **techniciens itinérant**) est selon le CESR la formule la plus pertinente. Le groupement d'employeurs peut être une des réponses à la constitution de ce pool itinérant.

### 3. Mettre en place des lieux dédiés

Ils pourraient être ponctuels ou installés, et l'équipement et le personnel permettraient de proposer un service complet aux praticiens comme au public (ces deux catégories se confondant souvent...). On retrouve ici l'idée de « scènes culturelles de proximité ».

#### *Bonnes pratiques...*

##### **Le Jardin Moderne, à Rennes :**

Cette association créée en 1997 par un collectif d'acteurs « a pour finalité d'aider à la création, la diffusion et la reconnaissance des musiques actuelles en répondant aux attentes et aspirations des publics : du musicien aux associations, de l'organisateur d'événements au spectateur ». C'est un lieu de répétition, d'enregistrement, de scène, de formations aux porteurs de projets de musiques actuelles (organisateur de concerts, labels, associations, tourneurs, managers...). Le collectif se positionne également en tant qu'observatoire local pour les musiques actuelles, et « se donne ainsi pour objectif d'être un outil politique, de propositions et de revendication de la scène locale, vis à vis notamment des institutions publiques ».

Ces lieux dédiés permettraient de répondre au second besoin identifié : le manque de lieux de petite jauge. Alors que **l'accès à la première scène est déterminant**, les groupes ont beaucoup de difficultés à trouver des lieux adaptés. La quasi-disparition des cafés-concerts, souvent pour des raisons d'inadaptation à la réglementation, est à ce titre très dommageable.

Le CESR encourage donc toute initiative visant à permettre l'accès des groupes à la scène.

**Bonnes pratiques...**

**L'appel à projet « Musiques actuelles » 2010-2011 du pays Marennes Oléron :**

Cet appel à projet est à destination des structures intercommunales, communes et associations, et a pour objet de subventionner les concerts de musiques actuelles, tremplins musicaux, festivals et autres manifestations concourant au développement des pratiques musicales actuelles.

#### 4. Utiliser l'espace public

En plus de la mise à disposition de lieux dédiés, le groupe de travail suggère que l'espace public lui-même soit utilisé et valorisé dans le domaine des musiques actuelles, à l'image de ce qui se fait une fois par an à l'occasion de la fête de la musique, où public et praticiens se confondent, se rencontrent, se découvrent.

**Bonnes pratiques...**

**La scène ouverte « Quai des jeunes » de la gare d'Amiens :**

Chaque mercredi et samedi, de 15h à 19h30, entre fin mai et début septembre, la Ville d'Amiens met en place, avec le concours du Centre Régional Information Jeunesse Picardie, un espace d'expression exclusivement dédié aux 16-25 ans. « Quai des jeunes » est un podium avec tous les moyens techniques nécessaires, et réservé aux novices (musique, slam, cirque, théâtre, danse...).

L'objectif de cette manifestation est d'offrir à tous les jeunes qui n'ont pas l'occasion, par manque de structures dédiées, de prouver leur talent en public, de le faire sur une scène qui leur est réservée.

Autour du podium, des animations aux thématiques diverses, mais toujours dirigées vers les jeunes (prévention, santé, citoyenneté, emploi...) ont lieu. Les jeunes sont également invités à proposer des thèmes qui les touchent. La Place de la gare devient ainsi un lieu de rencontres, de discussions et de loisirs ouvert à la jeunesse.

## C- Leviers d'actions vers les acteurs territoriaux

Il s'agit ici de **valoriser l'existant** : le bâti, les structures, les compétences. Mieux connaître l'existant pour mieux le soutenir, impulser des échanges, encourager la mutualisation des moyens.

A cet effet, le groupe de travail propose de :

### 1. Soutenir les structures du troisième cercle

Ces structures sont incontournables dans le secteur des musiques actuelles, et leur rôle dans le maillage du territoire est essentiel. Elles doivent être soutenues afin de mener à bien leurs projets et pérenniser leurs emplois, en particulier grâce au **Dispositif Local d'Accompagnement**.

Dans ce troisième cercle sont inclus les structures associatives, les centres sociaux, les MJC..., qui ont un rôle déterminant de diffusion et de partage, notamment en direction de la jeunesse. Or, ces lieux de rencontres et d'échanges peinent souvent à se maintenir, en proie à des difficultés financières.

### 2. Organiser des formations « musiques actuelles » pour les personnels des structures culturelles

Au-delà de la nécessaire prise en compte des questions de **risques auditifs** par les acteurs, des formations aux **techniques sons et lumières** paraissent nécessaires, tant la scène constitue un élément central du secteur.

Le CESR propose à cet effet la composition d'un « **pool** » de **formateurs itinérant** sur le territoire régional.

Une base de données des compétences en région pourrait être élaborée et tenue à jour par une structure référente, qui mettrait en relation les compétences et les besoins. Le PRMA, en tant qu'observatoire du secteur en région, pourrait assurer cette mission.

Les formations en groupe sont à privilégier : dans un souci d'économie, mais aussi et peut-être surtout parce qu'elles suscitent l'échange.

Le CESR propose également l'élaboration de **formations d'animation et de gestion de salles de musiques actuelles**.

Des dispositifs de **formations sur les questions de législation et de réglementation** (nuisances sonores, droit du travail) sont également à envisager pour les structures qui proposent des manifestations de musiques actuelles (cafés, festivals...).

### 3. Renforcer le rôle des médiateurs culturels de Pays

Actuellement, 18 Pays sur 27 sont dotés d'un médiateur culturel, chargé de mettre en oeuvre la stratégie de développement culturel du Pays. Il est le relais des actions menées par le Conseil régional sur son territoire.

Cette politique montre la prise en compte de la culture comme élément de la stratégie d'un territoire, et le CESR l'avait approuvé. Il réitère son attachement à ces médiateurs, et suggère que chaque Pays dispose d'un professionnel du développement culturel.

Les réflexions et analyses du groupe de travail ont montré l'enjeu que représente la prise en compte des musiques actuelles par les politiques publiques. Le CESR propose donc la mise en place de **formations aux musiques actuelles pour ces médiateurs**. Il suggère également qu'une complémentarité soit recherchée entre ces médiateurs et les animateurs culturels des lycées.

### 4. Conforter et renforcer le PRMA : rôle d'observation et d'animation du secteur

Le secteur des musiques actuelles est complexe, mouvant, changeant, évolutif... Ces caractéristiques font sa richesse, mais elles le rendent aussi insaisissable, ce qui rend difficile l'élaboration d'une véritable politique. C'est pourquoi le soutien aux structures qui permettent l'identification de ce secteur par la récolte de données et par la production d'analyses et d'études, est primordial.

Le CESR propose de **renforcer le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA)**, et son **rôle d'observatoire** des musiques actuelles en région.

Il a montré son intérêt lors des concertations qu'il a organisées en 2009 pour établir un diagnostic partagé sur le secteur en région. Elles permettent d'avoir une photographie précise du secteur des musiques actuelles, et l'on sait que la connaissance vaut reconnaissance.

Le PRMA souhaite poursuivre ces concertations, et le CESR ne peut que l'encourager. D'autant plus que cette fonction d'observation va bien au-delà du simple diagnostic : en organisant ces concertations, le PRMA peut jouer un véritable **rôle d'animation et de valorisation**, en réunissant les acteurs et en leur proposant d'échanger entre eux. Ce rôle est pour le CESR indispensable, car la complexité même du secteur oblige à travailler en concertation.

## 5. Mutualiser les moyens et les compétences

Toutes les initiatives de travail en réseau sont à encourager, y compris par l'implication des structures institutionnelles sur leur territoire. Les échanges d'idées sont essentiels, ils peuvent amener à développer des complémentarités dans les différents projets mis en oeuvre. La mise en réseau peut également favoriser la **mutualisation des moyens et des compétences**. Les musiques actuelles nécessitent des équipements importants qui ont de fortes répercussions en terme de coût. Les structures organisées en réseau pourraient partager certains équipements et organiser un roulement dans leurs programmations. Cette méthode permettrait de mailler le territoire de façon plus serrée.

Cette mutualisation peut se faire à différents niveaux, de l'entente orale entre 2 centres sociaux à la contractualisation formelle, à l'image de ce qui se fait dans le monde agricole avec les CUMA (Coopératives de mutualisation du matériel agricole). Cette organisation peut constituer une alternative au manque de scènes de petite jauge et au manque de lieux de répétition notés dans l'axe 2.

## D- Leviers d'actions vers les élus locaux

Le secteur des musiques actuelles est méconnu, et fait parfois l'objet d'a priori. L'élaboration de politiques publiques pour le soutenir est dès lors difficile. Le CESR propose que **les élus locaux soient sensibilisés à ce secteur** : les réalités qu'il recouvre, les publics qu'il touche, les questions de réglementation afférentes, la notion de risques auditifs... L'intérêt social et la plus-value pour le territoire doivent être démontrés.

A ce titre, pourrait être développée **une fonction d'ingénierie de projets territoriaux** (cette fonction pourrait être assurée par le PRMA) pour produire des outils d'aides à la décision à destination des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui souhaiteraient déployer une politique culturelle des musiques actuelles.

Il s'agit de **développer un véritable service public de la culture**, basé sur l'intérêt général.

Le secteur des musiques actuelles est fortement investi par les citoyens, et l'enjeu social qu'il représente rend l'intervention publique indispensable. La culture est une compétence partagée, et elle doit le rester. Cela n'empêche cependant pas qu'une collectivité soit désignée chef de file sur des projets particuliers. C'est l'idée de concertation qui doit primer, conformément aux orientations des Entretiens de Valois.

La co-construction des politiques et leur pilotage partagé sont souhaités par le CESR, à l'image de ce qu'il propose pour l'animation et le pilotage du Schéma régional des formations artistiques et culturelles (SRFAC), à savoir un seul comité de pilotage régional associant l'ensemble des partenaires concernés<sup>6</sup>.

## E- Des pistes de financement

Le CESR propose **l'expérimentation d'une convention de développement des musiques actuelles** entre le Centre national de la variété (CNV) et les collectivités locales de Poitou-Charentes, sur le modèle de la convention triennale Etat-CNC-Conseil régional-Conseil général pour le cinéma et l'audiovisuel.

Ce fonds d'aide pourrait appliquer la même règle du 1 euro (par le CNV) pour 2 euros (pour les collectivités). Cette convention pour l'audiovisuel ne concerne que des projets déjà constitués, sélectionnés par une commission.

S'agissant des musiques actuelles, ce conventionnement pourrait permettre de constituer un fonds de soutien à des projets novateurs, d'initiative locale. L'apport de ce fonds pourrait être réservé à des projets dont l'objectif prioritaire est d'accompagner le lien social.

<sup>6</sup> Cf. avis du CESR du 6/12/2009

Ce rapport a cherché à démontrer le dynamisme du secteur des musiques actuelles en Poitou-Charentes, et son investissement par les citoyens qui s'en emparent en nombre et sont en demande d'un accompagnement plus solide. Toutes les générations et tous les milieux sociaux sont concernés.

A ce titre, une meilleure prise en compte du secteur par les politiques publiques répond à un véritable enjeu de société, car il est créateur de lien social. C'est également un enjeu culturel dans la mesure où un accompagnement des pratiques est la garantie du développement d'une production régionale de qualité.

Le travail de médiation tel que le propose le CESR est à envisager sur le long terme, en gardant à l'esprit que les retombées seront difficilement quantifiables, compte tenu de la spécificité du secteur. Mais les enjeux culturels et les bénéfices que l'on peut en tirer en terme de lien social, doivent pousser les collectivités territoriales et l'Etat à un réel investissement de ce terrain en renforçant les coopérations avec le secteur associatif.

■

## LEXIQUE

---

ARSV :	Agence régionale du spectacle vivant
CEPI :	Cycle d'enseignement professionnel initial
CESMD :	Centre d'études supérieures Musique et Danse
CFMI :	Centre de formation des Musiciens Intervenants
CNV :	Centre national de la variété
COREPS :	Commission régionale des professions du spectacle
CREFA :	Conférence régionale des enseignements artistiques
DNOP :	Diplôme national d'orientation professionnelle
DRAC :	Direction régionale aux affaires culturelles
FRMJC :	Fédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture
MJC :	Maison des jeunes et de la culture
PRMA :	Pôle régional des musiques actuelles
SMAC :	Scènes de musiques actuelles
SRFAC :	Schéma régional des formations artistiques et culturelles